

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-004-17594/25/BM**

**■ Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Le Loubatas pour l'installation de citernes à vocation de Défense Contre l'Incendie - Approbation d'une convention - MGDIS n°10673  
123247**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Loubatas est une association d'éducation à l'environnement qui gère un écocote de groupes autonomes en énergie au cœur de la forêt provençale sur la commune de Peyrolles-en-Provence. S'appuyant sur les principes du développement durable, « Le Loubatas » s'adresse à tous les publics désireux d'expérimenter l'écologie au quotidien ou souhaitant passer un bon moment dans un lieu unique.

Le Loubatas accueille des scolaires, des centres de loisirs et des particuliers dans le cadre d'actions pédagogiques (animations, classes vertes, formations notamment) ou le week-end en gestion libre pour des événements associatifs, professionnels ou festifs. Les usagers de l'écocote représentent 6000 personnes par an, en majorité des enfants, mais aussi des adultes accueillis en formation, des professionnels de l'éducation à l'environnement et à la forêt provençale, ainsi que la communauté des Fertiles Rencontres de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il se situe au sud du village de Peyrolles-en-Provence, au lieu-dit de la Grande Baume, en plein cœur du massif de Concors, dans une zone à fort risque en termes de feux de forêt où l'aléa subi est classé exceptionnel et l'aléa induit très fort.

Initialement, « Le Loubatas » avait installé deux citernes souples de 60 mètres cubes chacune dans le cadre du dispositif de prévention contre les incendies. Ces citernes sont devenues obsolètes et ne sont plus considérées comme étant aux normes : les citernes souples sont dorénavant interdites pour la défense contre l'incendie en milieu forestier car elles pourraient se disloquer avec la chaleur générée par les flammes lors d'un incendie.

Le Loubatas a donc pour objectif de remplacer ces citernes par un système conforme, répondant aux préconisations suivantes : création d'une réserve d'eau de 120 mètres cubes avec système d'aspiration (crépine et raccord de 100 millimètres), composée d'une ou deux citernes métalliques ; terrassement et création d'une aire d'aspiration d'une surface minimale de 32 mètres carrés (8 x 4 mètres) et d'une portance de 160 kN (kilonewton) avec une pente comprise entre 2 % et 7 % maximum.

L'aménagement sera doté d'une signalisation pour la zone de stationnement et d'un système de sécurité (butée) ; il devra être accessible aux engins en tout temps et toutes circonstances et son entretien sera réalisé régulièrement pour assurer sa pérennité.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 37 594 euros. La proposition de financement par la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 26 955 euros et représente environ 72 % du montant des dépenses.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Financiers	Montant en euros hors taxes	Pourcentage
Métropole Aix-Marseille-Provence	26 955,00	72 %
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	10 639,00	18 %
TOTAL	37 594,00	100 %

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association « Le Loubatas » une subvention de 26 955 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°AGRI-001-15230/23/CM du 7 décembre du Conseil de la Métropole adoptant les autorisations de programme du Programme « Patrimoine naturel, paysage et forêt » et notamment l'autorisation de programme n°AP-2022-B150G20D01 comprenant l'opération mère 180180400D « Syndicat Sainte Victoire Valorisation territoire » ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant révision du règlement budgétaire et financier.

**Où il le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'association « Le Loubatas » est un acteur important pour la valorisation du territoire du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire ;
- Que la mise aux normes du dispositif de défense contre l'incendie du site permettra à l'association de poursuivre son action et limitera les risques sur l'espace naturel environnant.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'investissement de 26 955 euros à l'association Le Loubatas au titre de l'exercice 2025.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention relative à l'attribution de la subvention d'investissement à l'association Le Loubatas, ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 en section d'investissement : autorisation de programme B150G20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°180180400D, « Syndicat Sainte Victoire Valorisation territoire ».

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Patrimoine naturel, paysage et forêt » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8SITES ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL